Ass. WMTProd

**3 Rue de la Gendarmerie

**PROCES-VERBAL**

68310, WITTELSHEIM

09.54.12.17.40

[direction@wmtprod.com](mailto:direction@wmtprod.com)

89357433500012

***ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (AGO) DU 19 FEVRIER 2022***

Le **19/02/2022** à **14h07**, les membres de l’association **WMTProd** se sont réunis au *siège social* en *Assemblée Générale Ordinaire* sur convocation de la direction *par courrier, reçus 15jours avant ladite date*.

Il a été établi une fiche de présence signée par les membres présents en leur nom propre et certifiée conforme par le président et la trésorière.

*Celle-ci est annexée au présent procès-verbal.*

L’assemblée était *présidée* par **Monsieur** **SCHEBATH** **Maël**, **président** de l’association.

Il était assisté d’une *secrétaire* *de* *séance*, **Madame** **HEGRON** **Marie**, **trésorière** de l’association.

**Plus de la moitié ½ des membres étaient présents ou représentés (cf. fiche de présence).**

**L’assemblée générale a donc pu valablement délibérer, conformément à l’article « 9 » des statuts.**

**L’ordre du Jour a été rappelé par le Président :**

1. Liste des membres pour l’année 2022.
2. Etat des comptes (Bilan 2021, Budget 2022) & demandes de subventions.
3. Etat sur les clients de l’association en 2022.
4. Etat sur les projets internes de l’association (hors club).
5. Présentation site-web & réseaux sociaux – validations, modifications.
6. Distribution des goodies « plan goodies 2022 » et des badges 2022 offerts par la direction.
7. Point sur le Club Photo-Vidéo.
8. Vote sur la suppression du pôle Informatique et du pôle musical.
9. Discussion et adoption du nouveau règlement intérieur.
   * Sur les nouveaux articles concernant le matériel (notamment NAS et talkies walkies) de l’association, les droits d’auteurs, cgv.
   * Sur les suppressions des mentions des 2 pôles informatique et musical.
10. Election des membres de la direction (Administrateur/trice, Chargé.e de pôle audiovisuel, chargé.e de pôle développement-web).
11. Election des deux vérificateurs aux comptes.
12. Réponses aux questions des membres.
13. Séance photo.

**Il a été mis à disposition des membres, les documents ci-après ;

* Liste des membres pour l’année 2022
* Bilan 2021
* Budget 2022
* Subventions en cours
* Plan de subvention interne à partir des subventions reçues
* Liste des clients prévisionnels pour 2022
* Site-web & réseaux sociaux de l’association
* Modification prévue du site-web
* Document de présentation du club photo-vidéo
* Règlement intérieur de l’association à valider
* Présentation des membres sollicitant un nouveau mandat pour les postes de la direction + autorisation parentale pour les membres mineurs.
* Présentation des membres sollicitant un nouveau mandat pour les postes de vérificateurs aux comptes

**Il a été fait lecture de l’ensemble des pièces jointes présentées ci-dessus et annexées au présent PV.**

*Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :*

1. Aucune prise de parole ou autre remarque pour ce point.
2. Plusieurs questions de membres ont été posées, mais il n’a été fait aucune opposition.
3. Aucune prise de parole ou autre remarque pour ce point.
4. Aucune prise de parole ou autre remarque pour ce point.
5. Le membre chargé des modifications du site-web exprime son désaccord quant à la quantité de travail fourni, il demande à ne pas devoir effectuer d’importantes maintenances plus d’une fois par an. Cette demande est accordée. De plus, il est précisé qu’il ne réalisera que ce qu’il peut faire.
6. Plusieurs membres signalent ne jamais avoir reçu de badge, certains l’auraient même commandé l’an passé. Ce problème sera résolu au plus vite. Les membres n’ayant pas besoin d’avoir de badge, ils n’en auront pas sauf s’ils l’ont commandé.
7. Plusieurs questions des membres ont été posées, mais aucune opposition ou modification n’a formellement été formulée.
8. Aucune objection n’est formulée concernant le pôle Informatique. En revanche un membre se propose de reprendre en mains le pôle musical. Cette demande n’est pas acceptée, ne faisant pas la majorité. Elle pourra cependant être ultérieurement rediscutée.
9. Aucune objection ou demande de modification n’est faite, néanmoins la direction répond à plusieurs questions.
10. Ce point ne nécessite pas de commentaire.
11. Ce point ne nécessite pas de commentaire.
12. Les membres déclarent n’avoir aucune question.
13. Ce point ne nécessite pas de commentaire.

*A l’issue des débats entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l’ordre du jour (l’ensemble des votes respecte nos statuts et ont été effectués de façon démocratique) :*

* **La liste des membres pour l’année 2022 est présentée aux membres (cf. Liste des membres 2022).**

L’assemblée Générale Ordinaire approuve à l’unanimité (100%) cette liste.

**

* **Les bilans et budgets (2021-2022) cf. documents associés, sont présentés aux membres.** Les membres présents ou représentés votent à la majorité (87,5%) la validation du bilan 2021 et du budget 2022.
* **La liste des clients prévisionnels (cf. liste associée) pour l’année 2022 est présentée.** Les membres présents ou représentés votent à l’unanimité (100%) la validation de cette liste.
* **Les projets internes de l’association en cours et à venir (cf. document associé) sont présentés aux membres.** Les membres présents ou représentés votent à l’unanimité (100%) la continuité de ces projets.
* **Les réseaux sociaux ainsi que les modifications effectuées et à venir sur notre site-web (cf. document associés) sont présentés aux membres avec les modifications demandées.** Les membres présents ou représentés votent à majorité (75%) la validation de ces modifications.
* **Le projet de photo-vidéo club est présenté aux membres (cf. document associé).** Les membres présents ou représentés votent à l’unanimité (100%) la validation de la réalisation de ce projet dans la limite du possible.
* **La suppression du pôle musical et informatique est mise aux voix.** Les membres présents ou représentés votent à majorité (75%) la suppression de ces deux pôles.
* **La validation du nouveau règlement intérieur est mise aux voix (cf. règlement intérieur).** Les membres présents ou représentés votent à l’unanimité (100%) la validation de ce nouveau règlement.
* **L’élection de l’administrateur/trice pour l’année 2022 est effectuée. Mme. ROSSET Geneviève étant la seule à s’être présentée, elle est donc la seule candidate.** Les membres présents ou représentés votent à l’unanimité (100%) sa nomination.
* **L’élection du Chargé de pôle audiovisuel pour l’année 2022 est effectuée. M. SCHEBATH Maël étant le seul à s’être présenté, il est donc le seul candidat.** Les membres présents ou représentés votent à majorité (75%) sa nomination.
* **L’élection du Chargé de pôle développement-web pour l’année 2022 est effectuée. M. ZILSIN-GALERNE Noé étant le seul à s’être présenté, il est donc le seul candidat.** Les membres présents ou représentés votent à l’unanimité (100%) sa nomination.
* **L’élection des deux vérificateurs aux comptes pour les années 2022 et 2023 est effectuée. M. Vincent SAHLER et Théo BOUVET sont les deux candidats.** Les membres présents ou représentés votent à l’unanimité (100%) la nomination de Monsieur BOUVET. Et à majorité (75%) celle de M. SAHLER.
* *Les membres déclarent de pas avoir de question.*

**L’ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h00.**

*Il est dressé un procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance.*

A WITTELSHEIM le 19/02/2022

Le président de séance La secrétaire de séance

 [Nom, date, ville, qualité, signature]